

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2022

Présent-e-s	M.	Félicien MAZZOLA, Président
	M.	Martin BARCELLINI, Vice-Président
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Nicolas FOURNIER
	M.	Xavier FRANCEY
	M.	Vincent FRIOT
	Mme	Aline JOLIAT SAULNIER
	M.	Quentin KNIGHT
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Christian MARTI
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	Mme	Nicole ROEHRICH
	M.	Christian RUPP
	Mme	Floriane SCHMIDT
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s	-	
Conseil administratif	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Maire
	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Local de vote : Nomination des présidentes, présidents, vice-présidentes, vice-présidents, des locaux de vote pour 2023
7. P DM 934 – Crédit d'investissement de CHF 404'000.- TTC pour l'adaptation des sources de l'éclairage public communal
8. P DM 935 – Crédit d'investissement complémentaire de CHF 151'000.- TTC pour l'extension de la ligne de tramway 15 Genève – Saint-Julien-en-Genevois
9. P DM 936 – Budget de fonctionnement annuel 2023, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter
10. P DM 937 – Indemnités allouées en 2023 aux membres du Conseil administratif
11. P DM 938 – Contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions
12. P DM 939 – Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023
13. R 198 – Pour le maintien des arbres de Cressy
14. R 199 – Pour l'aménagement d'un parc public et d'un espace culturel sur la parcelle N° 11070 à Cressy
15. PE Pour la création d'un parc public et d'un espace culturel à Cressy
16. R 197 – Pour le maintien du Tennis Club de Confignon au centre de Confignon et le réaménagement de la zone sportive en contiguïté de l'école primaire
17. Questions
18. Propositions individuelles et divers
19. Naturalisation (huis clos)

Le Président ouvre la séance du 20 septembre 2022, il souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'au public, et informe que nous sommes 19 ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. Fournier informe qu'il aura 6 dossiers de naturalisation à présenter ce soir.

L'OJ est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022

Page 3, M. Reverchon, CDEE : transformation de la dernière phrase : « ...Puis il a été question de la présentation du PLQ d'ensemble Cherpines à la rentrée prochaine, mais aussi de faire une commission conjointe CCE et CDEE sur la présentation du nouveau règlement cantonal sur l'énergie ».

Page 5, Mme Uldry Frossard, densité : « ...un indice de densité de 2,5 et le CA ... »

Avec ces modifications, le procès-verbal du 14 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

M. Mazzola transmet les informations suivantes :

- EasyVote : projet lancé à la suite d'une motion PDC. Chaque nouveau votant reçoit une brochure expliquant les enjeux de votation de manière neutre et abordable.
- AG APEC : aura lieu demain soir à 19H.
- 20 ans de la Crèche : le 14 octobre.
- Nocturne des Evaux : course inter-entreprises et il encourage chacun à participer et soutenir l'équipe de la Commune le 7 octobre au soir.
- Règles relatives à l'envoi des convocations- rappel : convocations aux commissions, 7 jours avant, les rapports doivent être envoyés 3 jours avant. Puis rappeler que le délai d'envoi des documents pour le CM est de 10 jours, et enfin il précise que les commissions sont censées faire un rapport annuel. Le Bureau propose dans ce cas de faire un rapport oral avant la séance de juin présentant l'activité de l'année et en fin de législature, un rapport écrit résumant l'activité de leur commission pendant la législature.
- Délais de traitement : le Bureau rappelle qu'aussi bien notre règlement que les dispositions de la LAC prévoient qu'un rapport aux motions doit être fait dans un délai de 4 mois pour que le CA puisse apporter une réponse ou une action. Par exemple, il y a aujourd'hui 1 an que le vote pour changer la fontaine sur la Place du village a eu lieu et presque 2 ans pour un plan de mobilité piétonne... Si le CA ne peut y répondre, il serait bien qu'il fournisse une explication et une projection sur la suite.
- Cession d'une parcelle côté Hutins voté lors du dernier CM : une récolte de signatures semble avoir abouti. Le service des votations-élections est en train de contrôler les signatures et si tout est conforme, une votation sera planifiée en mars ou juin 2023.

4. Communications des commissions

► Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey informe que la commission s'est réunie le 5 septembre pour traiter de la pétition en faveur d'un parc public + espace culturel à Cressy. Une audition des pétitionnaires a eu lieu et dans un second temps, des informations sur l'avancement actuel du dossier ont été transmises par l'administration. Un rapport a été établi et il en sera question au point 15 de la séance.

▶ **Commission aménagement et mobilité (CAM)**

M. Mazzola informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)**

M. Reverchon informe qu'un nouveau règlement d'application relatif à l'énergie a été présenté (cf. CCE) et il ajoute que les enjeux autour de l'énergie en lien aussi avec Signa-terre étaient très intéressants.

▶ **Commission constructions et équipements (CCE)**

M. Kormann informe que la commission s'est réunie conjointement avec la CDEE le 30 août pour une double séance. En première partie, une présentation par **M. Eugster** des modifications de la réglementation sur l'énergie et en 2^e partie, une présentation du bureau Signa-terre des résultats de l'audit des bâtiments communaux, ainsi que de l'outil utilisé à cette occasion. Les membres de la commission ont été convaincus de l'utilité de cet outil pour établir des priorités et des propositions d'interventions sur les bâtiments, notamment dans le sens du maintien de la valeur du patrimoine de la Commune. Le parc immobilier est globalement en bon état et ne nécessite pas de travaux urgents. Néanmoins des travaux d'entretien et de rénovation seront proposés à l'administration.

▶ **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare informe que la commission s'est réunie le 23 août et a reçu les pétitionnaires pour un centre culturel à Cressy qui nous ont exposé leur projet. Puis dans un 2^e temps, **Mme Gabus-Thorens** a présenté un inventaire des lieux de culture actuels et futurs. Enfin, un débat relatif à la présentation des pétitionnaires a eu lieu.

▶ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

M. Fournier informe que la commission s'est réunie le 23 août, elle a organisé ses travaux pour le semestre et l'année à venir. Elle a organisé les promotions citoyennes suivant le concept éprouvé depuis plusieurs années, à savoir une raclette servie par les c.m. à tous les jeunes citoyen-nes de 18 ans + nouveaux naturalisés. Elles se dérouleront le 20 octobre prochain ici même. Il invite tous les c.m. à s'investir dans l'organisation de cette soirée. Il ajoute ensuite que la CSSV participera à la soirée annuelle des associations communales de Confignon qui aura lieu le 29 septembre prochain. Enfin, la commission a préavisé 6 dossiers de naturalisation.

▶ **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la Fondation s'est réunie le 12 septembre pour régler les affaires courantes. Elle a notamment évoqué l'inauguration d'Aire-la-Ville qui a eu lieu samedi passé. Merci à **M. Fournier** qui était seul présent pour représenter l'intégralité du CM.

▶ **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que la FL s'est réunie le 21 juin et le 30 août pour traiter des affaires courantes et plus particulièrement de la reprise du café Le Square sur la place du village. Le Conseil a signé une convention de reprise de bail avec la succession de la locataire décédée et ce, dans l'optique de dynamiser la place du village. Nous avons publié sur le site internet de la Commune une annonce durant tout l'été et seul un dossier de candidature a été déposé, sur lequel nous travaillons encore.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni le 6 septembre pour une séance de rentrée. Les points abordés ont été les suivants : une validation de 3 terrains de padel sur les courts de tennis. Puis, un appel à projet a été lancé pour développer les activités de maraîchage avec un nouveau partenariat. Le délai de remises des dossiers est fixé au 30 octobre 2022. (Cf. le site de la Fondation pour plus de précisions)

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Conseil du CIV s'est réuni le 28 juin pour un vote sur le budget 2023, avec une augmentation d'environ CHF 10'000.- pour la part de Confignon en raison des travaux prévus de rénovation des bâtiments.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco communique les éléments suivants :

- Arbres tombés : l'épisode de sécheresse de cet été a semble-t-il provoqué la chute de 2 arbres dans le parc de la Mairie pour l'un et sur le chemin de Narly pour l'autre. L'OCAN a demandé l'abattage de 2 autres arbres à proximité de ceux-ci, il sera réalisé courant octobre.
- Patrimoine arboré : pour des raisons de sécurité et d'assurance, nous avons demandé une expertise visuelle du patrimoine arboré communal.
- 3^e édition de La Nuit est belle : l'éclairage public sera éteint dès le soir le 23 septembre prochain. Des membres de la société d'astronomie seront au Signal de Bernex pour une observation du ciel.
- Projet capsules climat : but fournir des éléments de compréhension neutres et scientifiquement fondés à travers une série de 6 vidéos. Pour les retrouver, cf. lien sur le site internet de la commune. <https://www.coord21.ch/index.php/capsules-climat>
- Promotion à Cressy : beaucoup de choses ont bougé cet été et elle informe qu'une rencontre du CA in corpore avec les promoteurs a eu lieu à la fin des vacances d'été. Le CE, ainsi que les promoteurs ont affirmé vouloir privilégier la construction de logements. Dans ce cadre un déplacement du parking sur le domaine public communal a été proposé, ce afin de sauver plus de la moitié des arbres initialement prévus à l'abattage. Cette solution est actuellement en cours de négociation et en cas de concrétisation, une délibération sera proposée pour désaffecter le domaine public.

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard informe :

- Aménagement et vision territoriale : le canton de Genève, le genevois français et la région de Nyon, invitent à contribuer à la vision territoriale transfrontalière qui vise à planifier les besoins en logements, emplois, les places publiques et les infrastructures de transport, le paysage et les espaces naturels de loisirs de proximité. Cette vision devra s'inscrire dans les objectifs de transition écologique pour construire le territoire de demain dans une perspective de neutralité carbone, à horizon 2050. Notre Commune appartient au périmètre Paca-Rhône qui regroupe les communes de la Champagne + Satigny, Bardonnex et jusqu'à Saint-Julien, voire Bellegarde. Une 1^{ère} séance s'est tenue le 7 septembre pour les urbanistes et magistrats des communes à Aigues-Vertes. Les habitants sont invités à participer aux différents ateliers proposés afin de partager leur vécu au sein des différents territoires. Huit forums publics sur inscription sont organisés simultanément dans le Grand Genève le 1^{er} octobre sous l'appellation « Le samedi qui peut tout changer ». Pour notre région, le forum aura lieu aux Evaux, salle Belvédère, de 10 à 16H.
- PLQ Cherpines : le CA poursuit ses échanges avec les différents partenaires du projet, des discussions sont en cours concernant la pièce D, un espace dévolu aux équipements culturels et sportifs. Par

ailleurs, la Commune a aussi engagé des discussions pour garantir un équilibre entre les différentes catégories de logements dans chaque pièce urbaine. Une séance publique d'information aura lieu le 29 novembre 2022 à 19H30, à l'école Aimée-Stitelmann, à PLO. Une maquette 3D de l'ensemble du projet des Cherpines y sera présentée.

- PLQ Vuillonex : l'OU a réalisé une étude de faisabilité à la demande du CA dans le but d'examiner différents lieux sur la Commune pour relocaliser le club de tennis de Confignon. La solution la plus réaliste se situe sur la zone sportive, contiguë à l'école de Confignon. La maîtrise foncière de ce site appartient au domaine communal et l'absence de déclivité constitue un avantage pour une telle implantation. Le Canton a confirmé hier une position favorable au déplacement du club de tennis dans la zone sportive. L'étude de faisabilité confirmant que l'espace est suffisant pour plusieurs équipements, ce qui permettra la reprise de travaux sur le PLQ Vuillonex avec le Canton, la concertation avec les associations et les différents acteurs de ce développement.

- Chemin Sur-le-Beau : un recours a été déposé par un riverain, suite à l'arrêté de circulation autorisant les habitants du chemin des Etroubles à circuler sur le chemin de Sur-le-Beau en tant qu'ayant-droit. Les motifs du recours étant justifiés, l'arrêté sera donc annulé.

- Plan de mobilité scolaire : nos ressources en personnel ne nous ont pas permis de lancer cette étude, mais le montant prévu de CHF 40'000.- a été inscrit au Plan des Investissements pour 2023.

- Voie verte : ce projet a été retenu par la Confédération pour bénéficier d'un financement au niveau fédéral. La mise en service de cet ouvrage est prévue pour 2027 pour le tronçon allant du chemin des Tacons à Bernex au Bois de la Bâtie.

- Cahier de doléances sur l'Aire : un groupe de travail « incivilités » a été constitué, auquel participe la Cheffe de police. Plusieurs propositions d'actions ont été examinées, une réflexion est en cours afin de coordonner les interdictions et la signalétique sur l'ensemble du vallon de l'Aire, et tenant compte du projet de promenades thématiques à Confignon. Le lancement du groupe de travail avec les associations est fixé au 6 octobre.

- Secteur des Marais : de nombreuses infractions ont été constatées, notamment les interdictions de circuler, et des amendes ont été délivrées par la Police municipale. Le trafic de transit a sensiblement diminué.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe :

- Invitation des associations communales : le CA a décidé d'y joindre les membres de la CSSV.

- Activités d'été : tout s'est bien déroulé, avec une belle participation. Elle relève cependant que la fréquentation notamment du centre aéré est plutôt erratique, avec soit beaucoup de participants à certaines dates, soit très peu. A suivre.

- Restos scolaires : chiffres fournis par le GIAP plutôt fiables, avec une augmentation moyenne de 22,6%.

Jeudis à l'école de Confignon : 170 couverts, dont 16 pour les adultes, soit 154 enfants sur les 200 que compte l'école et pour les autres jours, il y a ~150 repas. Pour Cressy, ce sont 150 repas tous les jours, sauf le lundi avec 120.

- Rentrée : les pôles ont beaucoup travaillé à améliorer l'ergonomie des cuisines pour absorber l'augmentation constante des écoliers et se trouve face à un dilemme pour trouver plus de places assises. Des solutions pratiques devront être trouvées.

- PE : la Crèche à mi-temps a encore quelques places libres.

- Culture et communications : un concours de photos « Confignon aujourd'hui, Confignon hier » va s'ouvrir lundi prochain, invitant le public à retrouver différents lieux sur le territoire. Chaque semaine une ancienne photo sera publiée sur le site, invitant à localiser l'endroit et à fournir une photo actualisée. Une exposition rassemblera l'ensemble des photos dans la nouvelle annexe d'ici juin 2023.

Règlement du concours à trouver sur le site de la Commune.

- Événements de l'été : le cinéma en plein air a dû être annulé malheureusement, mais le théâtre de Carouge s'est produit sur la Place du Village et a rencontré un franc succès.

- Conférence de Didier Quéloz : un grand merci pour avoir trouvé le temps de venir.

- Evénements à venir : conférence sur le Mustang le 6 octobre et le dimanche 20 novembre les communes de Bernex et Confignon vont procéder à la dictée publique.
- Promotion économique : la Commission se réunira pour la 1^{ère} fois la semaine prochaine. Les statuts de cette commission doivent encore être finalisés. Un mandat de conseil en stratégie économique va être lancé par la FTI pour demander à 4 entreprises d'élaborer une stratégie de développement économique durable et localisée sur l'Ecoparc des Cherpines, ainsi que sur la Commune. Mandat donné par la FTI en lien avec la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation - DG DERI.
- Culture et rencontres : les inscriptions sont ouvertes.

6. Local de vote : Nomination des présidentes, présidents, vice-présidentes et vice-présidents des locaux de vote pour 2023

Le Président informe que selon le tournus habituel, la présidence revient à Demain Confignon et la vice-présidence au Centre. Il demande quelles sont les propositions.

M. Barcellini propose pour la présidence Mme Tornare et M. Mottier comme suppléant.

M. Fournier propose pour la vice-présidence Mme Schmidt et M. Schmidt comme suppléant.

Le Président propose alors de passer au vote global sur ces propositions.

Les 4 noms proposés pour la présidence et la vice-présidence, ainsi que leurs suppléants, sont acceptés à l'unanimité.

7. P DM 934 – Crédit d'investissement de CHF 404'000.- TTC pour l'adaptation des sources de l'éclairage public communal

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme von Gunten-Dal Busco souligne que cette délibération répond à 2 objectifs : la lutte contre la pollution lumineuse d'une part et la baisse de la consommation d'électricité d'autre part.

Il a été procédé à un examen de tous les luminaires d'éclairage public de la Commune et seuls 25% du parc est en LED, donc une grande marge de manœuvre pour agir. Il est donc prévu d'équiper en LED le reste du parc et de moderniser les installations pour pouvoir gérer et contrôler l'intensité, ainsi que la durée d'éclairage. L'investissement est conséquent, mais les économies prévues également aussi bien pour l'entretien que pour la consommation. Les prix indiqués dans la délibération sont garantis jusqu'à la fin de l'année. L'exposé des motifs est très complet, mais elle est à disposition pour répondre aux questions.

M. Reverchon relève que cette délibération est liée à la motion 182 « sauvegarder la nuit » et l'actualité nous rattrape sur les enjeux globaux que sont la biodiversité, la santé, la pollution lumineuse et la transition énergétique. Demain Confignon propose le renvoi en CCE et en CDEE.

M. Eugster ajoute que le rapport est détaillé et très complet et le Canton, qui a créé une task force, devrait aussi donner des directives à l'ensemble des communes genevoises. Tous ces motifs le pousseraient à proposer un vote sur le siège, vu l'importance du sujet, mais le Centre propose néanmoins de traiter cette délibération à la CDEE.

Mme Joliat Saulnier renchérit sur le fait qu'outre les économies financières et d'énergie, il faut aussi prendre en compte l'impact de l'éclairage sur le vivant. Raison pour laquelle VdG demande un renvoi en CCE et en CDEE pour une analyse de l'offre proposée et envisager l'adoption d'un plan lumière devant aller au-delà de la simple analyse du bilan énergétique.

M. Eugster ajoute encore qu'après avoir fait un calcul sommaire, il prévoit une augmentation de ce poste pour la Commune en 2023 de CHF 130'000.- par rapport au budget 2022.

Le Président propose de passer au vote sur les renvois en CCE et CDEE.

Le renvoi en CDEE est accepté à l'unanimité.

Le renvoi en CCE est accepté à l'unanimité.

8. P DM 935 – Crédit d'investissement complémentaire de CHF 151'000.- TTC pour l'extension de la ligne de tramway 15 Genève – Saint-Julien-en-Genevois

Mme von Gunten-Dal Busco rappelle l'acceptation par le CM le 8 mars dernier d'un crédit d'investissement de CHF 160'000.- pour les travaux de prolongement du tram 15 jusqu'aux Cherpines. La délibération de ce jour est complémentaire et comporte deux volets : les mesures conservatoires pour le positionnement du futur arrêt sur la Place des Cherpines et les mesures acoustiques. Concernant le 1^{er} point, l'exposé des motifs indique que la CCE avait proposé un allongement du muret de soutènement de 10 mètres pour éviter une localisation trop précise du futur arrêt. Le Bureau d'ingénieur auditionné en commission a indiqué qu'il s'agit en fait de bien plus de 10 mètres. S'agissant des mesures antivibratoires, elles sont nécessaires, car concernent la future Ruche et son isolement acoustique pour les salles de spectacles et de musique prévues. Enfin, les promoteurs, GD Cherpines SA, le Canton, l'OCBA et PLO, ont déjà assuré leur participation au financement. Enfin, elle précise que Confignon n'est concernée que par le montant qui couvre les études, et à hauteur de 25% pour le bâtiment de La Ruche.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Kormann souligne la clarté de l'exposé des motifs qui permet de bien comprendre de quoi il s'agit, à savoir de compléter une décision déjà votée en mars. Un développement supplémentaire ne lui paraît donc pas nécessaire, sauf à définir le mot « solidien », qui a rapport aux éléments solides. VdG propose le renvoi en CCE pour un examen des détails.

M. Barcellini ajoute qu'il est demandé au travers de ce crédit supplémentaire de faire les aménagements nécessaires au niveau du bruit notamment. Il répète qu'il sera vigilant sur la répartition des coûts liés à ce projet. Demain Confignon propose de voter sur le siège pour avancer.

Le Président propose de maintenant passer aux votes sur le siège, puis sur la délibération.

Le vote sur le siège est accepté par 12 oui, 5 non et 2 abstentions.



Législature 2020-2025

Délibération N° 935

Séance du Conseil municipal du 20 septembre 2022

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 151'000.- TTC POUR L'EXTENSION DE LA LIGNE DE TRAMWAY 15 GENEVE – SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS. MESURES CONSERVATOIRES POUR LE POSITIONNEMENT DE L'ARRÊT DES CHERPINES ET MESURES ACOUSTIQUES D'ISOLATION DES VOIES

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu la réalisation en cours de la ligne de tramway 15 Genève - Saint-Julien-en-Genevois et en particulier l'arrêt Cherpines,

Vu la commission des construction et équipements (CCE) du 22 février 2022,

Vu la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 28 février 2022,

Vu la DM 924 adoptée lors de la séance du Conseil municipal du 8 mars 2022 de CHF 260'000.- TTC pour le financement de la part communale des travaux pour l'extension de la ligne de tramway 15 Genève - Saint-Julien-en-Genevois,

Vu l'étude du bureau ZS ingénieurs civils, démontrant la possibilité de translater le tram de 10m80 à l'Ouest et 27m60 à l'Est,

Vu le futur bâtiment de l'enseignement secondaire II (ES2) qui générera des flux de plusieurs milliers d'élèves traversant quotidiennement les voies du tram,

Vu le concours d'architecture du bâtiment de l'ES2 lancé en automne 2022,

Vu la nécessité d'organiser un concours d'aménagement de la place des Cherpines pour définir la future place et implanter l'arrêt Cherpines et les abris du tram 15,

Vu le Projet d'agglomération, le plan directeur cantonal 2030, le Plan d'Action des Transports Collectifs 2020-2024, le Plan Directeur de Quartier « Les Cherpines » N° 29'897 prévoyant la construction d'un axe de tram entre Genève et Saint-Julien-en-Genevois,

Vu la Loi sur le réseau des transports publics (LRTP, H 1 50) du canton de Genève, le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois (CCTPG, H 1 55.04),

Vu le montant de CHF 1'225'000.- qui figure pour ce projet au plan des investissements 2022-2025 de la commune de Confignon,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 2 abstentions sur 19 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de CHF 151'000.- TTC destiné au financement de mesures conservatoires pour le positionnement de l'arrêt des Cherpines et de mesures acoustiques d'isolation des voies de la 1ère part communale des travaux de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien-en-Genevois.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies par le crédit d'engagement voté le 8 mars 2022, soit au moyen de 30 annuités.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La DM 935 est acceptée par 17 oui et 2 abstentions.

9. P DM 936 – Budget de fonctionnement annuel 2023, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter

Mme Uldry Frossard explique que le budget de fonctionnement 2023 se présente avec un déficit prévisible de 343'727.-, juste inférieur au montant de CHF 350'000.- autorisé par le Canton en raison de l'impact de la réforme fiscale des entreprises.

Le CA a décidé de changer quelque peu la méthode utilisée au vu des écarts importants régulièrement constatés ces dernières années dans l'inscription des revenus fiscaux estimés par l'AFC. Pour les impôts des personnes physiques (PP), il a été décidé de calculer une moyenne entre la production 2021 et le budget 2022; pour les autres impôts à la source, personnes morales (PM) et péréquation financière au fonds des personnes morales, les estimations de l'AFC ont été retenues pour l'inscription au budget. Le centime additionnel restant inchangé à 47 cts.

Revenus : pour l'impôt des PP, il a donc été calculé la moyenne entre la dernière production connue 2021 de CHF 12'015'515.- et les estimations de l'AFC pour le budget 2022 de 11'337'199.-. Les estimations de l'AFC 2023 sont plus faibles de 537'758.- que la moyenne calculée qui s'établit à 11'676'356.-. La différence est de 535'758.- et elle rappelle que le risque pour une perception inférieure est couvert par la provision pour estimé fiscal de CHF 1'035'000.-.

Péréquation financière intercommunale : calculée en fonction des résultats 2021 et s'établit à CHF 165'655.-. Un montant extrêmement bas pour la Commune (perte par rapport à 2022 -463'140.-).

Charges de fonctionnement : augmentation de CHF 502'240.-, soit 3% par rapport au budget 2022. Les charges de personnel, d'exploitation et de transfert sont en hausse, alors que les amortissements sont en baisse. Les charges financières sont stables avec un taux moyen d'intérêt de 0.53% et la dette s'établit à CHF 18,5 mio. Pour les charges de personnel, elle mentionne la hausse du taux d'activité du CA (+15%) et les augmentations statutaires pour 2023 et l'engagement de nouveaux collaborateurs. Elle ajoute encore que le nombre d'ETP est inférieur à celui des autres communes.

Concernant les charges d'exploitation, c'est la hausse prévisible du coût de l'énergie qui impacte fortement le budget 2023 (+ 139'665.- estimés). Enfin, les charges de transfert (subventions) sont augmentées de 280'000.-.

Plan des investissements : montre une insuffisance de financement de 3'227'811.- et une demande d'autorisation d'emprunt pour ce montant figure dans la délibération. Elle rappelle que chaque année, on constate la difficulté de réaliser l'entier des projets, en raison de retards généralisés et du manque de ressources en personnel.

Mme Uldry Frossard remercie vivement **Mme Khaghani et les Co-Secrétaires généraux** pour leur travail conséquent effectué pour ce budget.

Le CA propose de renvoyer ce budget dans les commissions, leurs préavis sont attendus pour le 28 octobre au plus tard, afin que la CFAS puisse en tenir compte dans sa 2^e séance consacrée au budget, le 31 octobre.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier déclare que Le Centre suivra le processus habituel de renvoi, même s'il a des remarques relatives aux moyennes mentionnées par le CA dans l'élaboration de ce budget, ce qui peut être risqué. Cet aspect sera à étudier soigneusement en commissions, d'autant que le déficit autorisé par l'ACG est tout proche du déficit prévu par ce budget. Il constate néanmoins la constance et la résilience des contribuables qui paient leurs impôts à Confinon, alors que les charges sont en constante augmentation. Il comprend la sous-dotation de la Commune dans les RH, et voit d'un bon œil la perspective de plusieurs engagements, même si en commissions, ces choix devront être analysés notamment au niveau de leurs priorités.

Concernant l'augmentation du temps de travail des c.a., il estime qu'elle fera l'objet de plusieurs questions dont les réponses seront examinées par la suite. Enfin, il relève 2 éléments : l'énergie dont le prix est appelé à augmenter significativement et d'autre part, la hausse liée aux Groupements intercommunaux auxquels notre Commune est rattachée et qui d'année en année imposent des augmentations sur lesquelles la Commune a peu de prise. Voilà pour les constats et il remercie beaucoup l'administration pour ce travail sur le budget.

M. Francey informe que le PLR remercie l'administration pour la présentation du budget de ce soir. Il a cependant été très surpris de voir des revenus qui sortent d'estimations du CA et se réjouit de pouvoir

en parler en commissions. De plus, présenter un budget déficitaire, pour le PLR cela ne va pas et des solutions devront être trouvées.

M. Barcellini souligne le très bon travail de la c.a. et de l'administration sur ce budget. Dire aussi que cette année s'annonce plus compliquée avec une baisse des revenus attendue sur les PP et de la péréquation financière, accompagnée d'une augmentation des charges. Le résultat se situe donc à l'extrême limite du déficit autorisé de manière temporaire dans le cadre de la RFFA. Il faudra donc voir en commissions quelles solutions pourraient être apportées.

M. Tournier estime, avec VdG, que le budget est présenté de manière raisonnable et responsable. Cela dit, VdG sera très attentif à donner la priorité à des postes sur le terrain.

Le Président propose de voter le renvoi dans toutes les commissions, puis en CFAS.

Le renvoi dans toutes les commissions est accepté, ainsi que celui en CFAS en toute fin, à l'unanimité.

10. P DM 937 – Indemnités allouées en 2023 aux membres du Conseil administratif

Mme Uldry Frossard indique qu'après 2 ans de législature, le CA constate que la charge de travail est nettement supérieure au taux estimé en 2019, il souhaite donc que celui-ci soit revu à la hausse et porté à 55%. Elle rappelle que la commune de Confignon va aborder le développement des quartiers, elle participe à plusieurs concours d'aménagement et de projets intercommunaux, avec multiplication des séances et un travail conséquent. A cela s'ajoute la participation à de nombreux groupements intercommunaux et Fondations.

En conséquence, le CA propose le renvoi de cette délibération en CFAS.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier indique que Le Centre propose le renvoi de cette DM en commissions pour déterminer si les règles du jeu doivent être changées en cours de législature, sachant que le précédent CA avait déjà procédé à une augmentation du temps de travail en fin de législature en passant de 30 à 40%. Le développement invoqué par la c.a. a déjà été amorcé depuis de nombreuses années et avec l'entrée en force de cette DM, on se retrouverait avec un taux de travail extrêmement élevé. Il y a peut-être d'autres solutions à explorer, notamment sur les plans de la LPP, l'augmentation des jetons de présence pour la participation à des jurys, si nécessaire, etc, etc... Cette délibération réclame un examen sérieux et d'être discutée pour permettre à la CFAS d'entendre le CA. Il relève aussi que l'exercice de la fonction de c.a. ne doit, à son sens, pas être obligatoirement professionnel. Or, du moment où l'on passe à 55% du temps de travail, une activité professionnelle annexe commence à être compliquée à déployer.

M. Barcellini déclare avoir été assez surpris par cette demande et pour plusieurs raisons : celles déjà mentionnées par **M. Fournier** dont le changement en cours de législature, alors que les enjeux et la charge de travail étaient déjà connus. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un travail ordinaire au sens de la rémunération qui lui est attachée. Les c.m. sont également dans la même situation et après avoir fait le calcul, ce travail se situe largement au-dessus des 10% d'EPT prévus. Puis, il ajoute qu'il faut aussi tenir compte du contexte financier qui est particulièrement difficile et qui rend difficile la justification de cette augmentation de 75'000.-. Enfin, si l'on devait prendre en compte un poste à 100%, on se trouverait dans un taux de rémunération largement supérieur à celui d'un fonctionnaire avec qualification supérieure. Enfin, pour ne pas donner un blanc-seing à cette demande, il annonce qu'en commission, il demandera les heures faites, mais aussi le taux d'occupation des emplois exercés. Une étude critique est à faire au sein de la CFAS, il propose donc son renvoi à celle-ci.

M. Tournier s'interroge sur la comparaison du salaire d'un enseignant, fonctionnaire avec qualification supérieure, avec celui d'un c.a. ? Ceci dit, il aimerait tout de même s'interroger sur les raisons de cette demande. Est-ce en lien avec les questions liées au développement de la Commune ou s'agit-il plutôt de l'activité de l'administration ? Il se réjouit d'en débattre en CFAS.

M. Francey explique avoir aussi été très surpris de cette augmentation du temps de travail des c.a., surtout si l'on se réfère au crédit d'investissement de 5 mio voté l'an passé pour engager du personnel afin de soutenir l'administration pour le développement des Cherpines. Aussi cette demande d'augmentation du temps de travail justifiant des besoins supplémentaires lui paraît quelque peu exagérée. Et surtout au regard du budget prévu cette année...

Le Président propose de passer au vote du renvoi en CFAS.

Le renvoi en CFAS est accepté à l'unanimité.

11. P DM 938 – Contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions

Mme Uldry Frossard informe que la contribution de Confignon au FIDU s'élève à CHF 216'700.- pour 2023. Ce montant est comptabilisé en investissements et elle rappelle que ce Fonds intercommunal est dédié au développement urbain et plus spécifiquement pour les communes qui doivent construire de nouveaux quartiers conformément au PDcantonal 2030. Ceci afin qu'elles bénéficient d'une compensation de la part des autres communes épargnées par ce développement. Les communes peuvent donc obtenir des subventions destinées au financement d'infrastructures publiques nécessaires à la réalisation de nouveaux quartiers (constructions d'écoles, d'espaces publics et percevoir un montant forfaitaire pour chaque nouveau logement créé sur son territoire, à l'exception de la zone villa). Le montant de la contribution est calculé en fonction de la valeur du centime de chaque commune, sur l'impôt cantonal, sur le revenu et la fortune des PP et des centimes additionnels, sur le bénéfice net et la fortune des PM. Le CA vous propose le renvoi en CFAS.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Barcellini propose le renvoi en CFAS.

Le Président propose de passer au vote du renvoi en CFAS.

La DM 938 est renvoyée en CFAS à l'unanimité des présents (17).

12. P DM 939 - Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023

Mme Uldry Frossard explique que le CA propose de reconduire le montant minimum de la taxe professionnelle de CHF 30.-. Il s'agit d'un impôt prélevé par les communes et concerne l'activité exercée par les PP et les PM indépendantes et domiciliées sur le territoire de la Commune. Elle est calculée sur le CA moyen des 2 dernières années, sur le loyer moyen des locaux occupés professionnellement et l'effectif du personnel. Il est proposé de renvoyer à la CFAS.

Le Président propose de voter le renvoi en CFAS.

Le renvoi en CFAS est approuvé à l'unanimité des 19 c.m.

13. R 198 – Pour le maintien des arbres de Cressy

M. Francey confirme que la CFAS a travaillé sur la pétition, puis au vu des informations reçues durant la commission, il a été décidé de présenter la résolution exposée ce soir.

M. Mazzola lit la résolution et passe à l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier rappelle que cette résolution résulte d'un travail en commission qui a mis en exergue 2 options :

1) Aller dans le sens de la pétition pour un parc public et un espace culturel à Cressy et donc un gel du projet avec un probable rachat de la parcelle et un nouveau projet à inscrire sur celle-ci et qui permettrait de maintenir les arbres.

2) Maintien du projet en force en l'adaptant à la marge pour préserver les arbres. L'administration est venue avec une proposition permettant de maintenir le projet avec un maximum d'arbres et proposant de mettre à profit une partie du domaine public communal, sans pour autant se lancer dans une solution avec des enjeux financiers considérables. Cette proposition mesurée et pragmatique a recueilli l'unanimité de la commission, d'autant que le coût restait contenu. En conséquence, Le Centre recommande de voter sur le siège et de soutenir cette résolution.

M. Knight ajoute que VdG soutient cette proposition qui permettra de protéger le patrimoine arboré de la Commune. Confronté aux défis climatiques qui s'annoncent, il se sent rassuré par cette résolution qui vise à limiter les parkings automobiles et vise une adaptation aux enjeux climatiques et plus particulièrement à combattre les îlots de chaleur. Pour se prémunir contre des chaleurs suffocantes annoncées, le mieux est donc d'assurer un maximum de pérennité pour les arbres existants et de favoriser leur multiplication dans les zones d'habitation. VdG soutient donc et rejoint la proposition de vote sur le siège.

M. Marti remercie les pétitionnaires pour nous avoir rendu attentifs au patrimoine arboré de Cressy et salue leur travail pour trouver une solution satisfaisante. Il relève que la Commune a « manqué le coche, en 2016 » lorsqu'elle aurait pu acquérir pour environ 1'600'000 francs la parcelle pour la mettre à disposition de la population et de l'école qui se trouve à moins de 100 mètres. Il aurait été plus judicieux également de ne pas ajourner la précédente pétition et de mandater notre Conseil administratif pour faire office de facilitateur dans la négociation, d'autant plus que la solution était visiblement déjà « sur la table ». Il approuve cependant de manière pragmatique avec Demain Confignon, la résolution de la CFAS.

Mme Gabus-Thorens réagit aux reproches d'occasions manquées par la Commune pour rappeler que cette dernière, ainsi que le CE A. Hodgers, avaient proposé une médiation, celle-ci ayant été malheureusement refusée par la recourante.

Le Président propose de voter sur le siège, puis sur la résolution.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.

 Commune de Confignon	Résolution	R198
--	-------------------	-------------

Proposition présentée par la Commission finances, administration et sécurité (CFAS) :

MM. Xavier Francey, Christian Marti, Nicolas Fournier, Vincent Tournier, Martin Barcellini, Vincent Friot, Félicien Mazzola

Date de dépôt : 5 septembre 2022

Date de traitement : 20 septembre 2022

Résolution pour le maintien des arbres de Cressy

Considérant les différentes démarches citoyennes et en particulier la pétition « pour un parc public et d'un espace culturel à Cressy ».

le Conseil municipal, par 19 oui, 0 non et 0 abstention :

- se positionne en faveur d'une solution articulée autour du projet actuel, qui permette de maintenir au maximum les arbres de la parcelle 11070 et en particulier les remarquables.
- demande au Conseil d'Etat que la compensation prévue des arbres abattus se fasse prioritairement dans le quartier de Cressy, avec l'objectif d'apporter de l'ombre aux habitantes et habitants.
- invite les promoteurs à revoir le nombre de places de parking à la baisse, en accord avec les engagements éco-responsables du Conseil d'Etat.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La R198 est acceptée à l'unanimité.

14. R 199 – Pour l'aménagement d'un parc public et d'un espace culturel sur la parcelle N° 11070 à Cressy

Mme Peradotto constate que cette pétition n'a plus vraiment d'objet à ce jour. Elle rappelle cependant que VdG a considéré avec grand intérêt le projet culturel des pétitionnaires. Mais n'étant pas propriétaires du terrain, le coût du rachat allait poser un problème, c'est donc avec pragmatisme que VdG propose de refuser cette résolution.

Mme Tornare souhaite remercier les pétitionnaires pour leur formidable travail sur leur projet complet et enthousiasmant de lieu de rencontre dans le dernier poumon vert du quartier de Cressy. Le temps et l'argent ont malheureusement joué contre eux pour préserver cette parcelle et c'est la mort dans l'âme que nous avons dû soutenir la précédente proposition.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est refusée par 3 groupes sur les 4.

La résolution est donc classée.

15. PE – Pour la création d'un parc public et d'un espace culturel à Cressy

Le Président rappelle que la pétition a déjà été traitée en commission et a fait l'objet de 2 rapports.

M. Francey souligne le travail fourni par les pétitionnaires, mais au vu des informations de l'administration reçues pendant la commission, celle-ci a été amenée à la classer pour finalement accepter la nouvelle résolution acceptée ce soir.

Mme Stoffel propose le classement et **M. Fournier** ajoute que Le Centre soutient cette demande dans le mesure où la résolution 198 répond finalement à l'essentiel de la problématique.

Le Président propose alors de passer au vote sur ce classement.

La PE pour un parc public et un espace culturel à Cressy est classée par 13 oui et 5 abstentions (1 absent).

16. R 197 – Pour le maintien du Tennis Club de Confignon au centre de Confignon et le ré-aménagement de la zone sportive en contiguïté de l'école primaire

M. Mazzola propose un bref historique pour commencer. Une 1^{ère} question sur cet objet avait déjà été déposée le 10.12.17 pour demander une étude à l'Etat. Ceci dit, il passe la parole à **Mme Tornare** en tant que 1^{ère} signataire.

Mme Tornare rappelle que le club de tennis vient de fêter ses 30 ans et elle rappelle avoir été active lors de sa création. L'équipe dirigeante actuelle est impressionnante par son dynamisme, son enthousiasme et son professionnalisme malgré les incertitudes ambiantes. Le club compte 160 membres dont 110 prennent des cours. Il y a 5 équipes junior, 5 équipes adultes et en 2002, il y a eu 4 finalistes en double du Championnat genevois et 2 vainqueurs de ce championnat. En 2021, l'équipe hommes est montée en 1^{ère} ligue, ce qui l'amène à souligner la qualité de l'encadrement par les professeurs. Le tennis est aussi un lieu de rencontres au milieu du village produisant une animation de qualité. La proposition du canton de l'installer dans la zone sportive proche de l'école est une bonne idée permettant à tous d'y venir à pied. Elle propose un renvoi en CAM.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Stoffel a été surprise par les informations reçues de dernière minute dont elle se réjouit. Elle rappelle avoir œuvré pendant plus de 2 ans au sein de ce CM et au nom de tous les partis pour trouver une solution viable et pérenne pour le tennis de Confignon. Au vu des informations reçues elle se demande s'il ne faut pas ajourner cette résolution et suivre les informations en CAM comme proposé.

M. Fournier informe que Le Centre soutiendra le renvoi en CAM, les nouveaux éléments apportés par **Mme Uldry Frossard** méritant d'être étudiés et offriront l'occasion d'écouter les représentants du Canton sur cet aspect. Puis, s'agissant des aspects mobilité, il faudra étudier le trajet de la ligne de bus devant relier les Cherpines au village et évaluer la compatibilité des 2 projets. En conséquence, Le Centre recommande de renvoyer à la CAM.

M. Tournier en tant que membre annonce sa satisfaction quant à la solution proposée. Il se réjouit d'entendre la réaction du Tennis-Club également et propose un renvoi en commissions CAM et CSSV.

M. Marti souhaite rappeler à titre personnel les étapes de ce dossier en s'adressant au CM en tant que c.m. et en tant que père du « garçon de 15 ans » qui a lancé la pétition visant à sauver le TCC. Il relève que la réponse de l'ensemble du Conseil administratif aux plus de 500 signatures déposées par son fils a été « de l'inciter à jouer dans un autre club ». M. Marti relève également les pressions qu'il a subies d'une Conseillère administrative à ce sujet, lors de la soirée des associations à laquelle il a participé peu après le dépôt de la pétition.

Il relève également que son fils a dû se battre pour que le règlement du CM soit appliqué et que la pétition soit traitée par le Conseil municipal.

Il termine son allocution en faisant part de son rêve qui est de voir les élus de toutes tendances, prendre ce tout petit changement de direction, qui vise à écouter les associations, renforcer notre collaboration avec elles, ce qui motive leurs bénévoles et les dynamise, et à construire le Confignon de demain en collaboration avec elles, en se basant sur ce qui existe déjà et qui fonctionne. L'essentiel de ce dossier s'appuyant sur la localisation du tennis, il propose un renvoi en CAM.

Le Président rappelle les propositions faites, à savoir un ajournement, un renvoi en CAM et un renvoi en CSSV. Il propose donc de passer au vote sur ces 3 propositions.

L'ajournement est refusé par 3 oui, 10 non et 6 abstentions.

Le renvoi en CAM est accepté par 18 oui et 1 abstention.

Le renvoi en CSSV est accepté par 10 oui et 9 abstentions.

17. Questions

M. Eugster se réfère au budget pour le poste de l'énergie (sachant qu'il concerne le Tennis-club, poste 3410.190 eau, gaz, électricité) mentionnant la somme de CHF33'500.- sur laquelle l'administration doit amener une réponse sur la répartition des coûts.

Mme von Gunten-Dal Busco répond que ces informations vous seront très bientôt transmises, la personne en charge ayant été rencontrée aujourd'hui même.

M. Barcellini revient sur la R 194 relative à la ZDIA des Cherpines. Il souhaite savoir où nous en sommes, sachant que cette résolution demandait la mise en place d'une commission d'Ecoparc, de définir une stratégie économique complète pour l'Ecoparc et de la communiquer, de simplifier politiquement et de manière active les outils de promotion et de respecter les objectifs de la convention conclue entre la FTI et l'Etat de Genève pour la législature 2018-2023.

Mme Gabus Thorens informe que la 1^{ère} séance de l'Ecoparc aura lieu lundi prochain. Concernant la stratégie, un mandat d'étude va être lancé prochainement, les remarques relatives au mandat ayant été finalisées lors du dernier CA. Puis, concernant les outils de la promotion économique prévus pour cette ZDIA, elle explique que la commission a beaucoup insisté pour que la DGRI soit partie prenante, étant en charge de repérer des entreprises hors du canton (la FTI s'occupant pour sa part des entreprises locales).

M. Mazzola indique son intérêt pour que cette stratégie soit aussi présentée en commission.

M. Fournier revient sur le referendum lancé par Demain Confignon relatif à la cession du terrain 7-9 Hutins. Il demande si une base légale existe pour limiter les informations erronées, voire mensongères qui circulent par divers canaux ?

Mme Gabus-Thorens répond qu'elle ne connaît pas de base légale spécifique aux activités politiques.

M. Reverchon se réfère à la M153 datant d'il y a environ 2 ans, pour demander de replanter des arbres autour de la salle communale. Rien ne s'étant passé, il vient aux nouvelles sur l'application de cette motion.

Mme von Gunten-Dal Busco répond qu'elle sera vraisemblablement traitée en concomitance avec les promenades thématiques et dans le cadre de l'étude 0 pesticide. Rien n'a encore été planté effectivement.

M. Kormann revient sur le développement du quartier des Cherpines pour demander qu'en est-il de la participation de la commune de Confignon à une structure dont le mandat était de coordonner ce développement sous l'appellation GD Cherpines ? Le CA nous représente au sein de GD Cherpines et il souhaite savoir où nous en sommes de la représentation de nos intérêts ?

Mme Uldry Frossard répond qu'elle fait partie du CA de GD Cherpines, mais leur activité est très faible, puisqu'ils sont en attente de la résolution de toutes les problématiques évoquées. La densité a pu être réduite, le périmètre de l'école agrandi, les chemins rendus à la mobilité douce, des MEP prévus sur les pièces urbaines à venir, etc... ce qui explique l'attente sur l'avancement du projet et du vote du CM sur le PLQ Cherpines. Sans ce vote et la finalisation du Plan, ils ne peuvent avancer, les dâb devant être répartis préalablement.

M. Reverchon a une question sur les peupliers dont un est tombé sur le musée des tracteurs, à savoir une compensation est-elle prévue ? **Mme von Gunten-Dal Busco** se renseignera.

Puis, concernant la conférence de D. Quéloz, qu'en est-il du lien qui est ingérable sur youtube. Faut-il enlever le lien sur le site de la Commune ? **Mme Gabus-Thorens** annonce que la présentation sera accessible très bientôt.

Enfin, sur le chemin du Vuillonex avec la disparition de 2 parkings et des peintures appliquées au sol, il mentionne que des questions se posent par rapport à cela. **Mme Uldry Frossard** répondra au prochain CM.

Pour les questions écrites, **le Président** informe que la réponse à la question 180 posée par **M. Tournier** de repenser la mobilité au centre du village, il sera répondu par écrit et la réponse annexée au PV.

Puis, question de **Mme Tornare et sv.** qui demande pourquoi le CM n'a pas été associé à l'élaboration de programme culturel et sportif aux Cherpines. (14 questions) **Mme Tornare** confirme être préoccupée par les nombreux concours lancés aux Cherpines sans concertation avec le CM. Elle souhaite connaître le résultat de l'étude financée par Confignon en 2018 à hauteur de CHF 75'000.-

pour des activités culturelles sur la pièce D. Le résultat de cette étude correspond-il au programme lancé par PLO, les associations participantes ont-elles été informées du résultat de celle-ci et de l'évolution de l'aménagement de la pièce D ? Une réponse écrite du CA sera faite.

Question écrite de **MM. Mottier et Marti** : est-il juste d'entasser nos futurs habitants aux Cherpines en raison du programme culturel et sportif démesuré développé par PLO ? **M. Marti** propose de résumer pour le public : vu le manque de données sur ce sujet, il rappelle que le rôle du CM est aussi d'obtenir des informations. Par d'autres canaux, ils ont été informés que le stade de la stratégie est dépassé et que beaucoup d'éléments prévus (nb de logements, densité, par ex) ont évolué et que certaines questions doivent être posées (à qui bénéficiera la pièce D, qui en sera le propriétaire, qui paiera quoi, etc...) Une réponse écrite du CA sera faite.

18. Propositions individuelles et divers

M. Fournier présente brièvement le programme du voyage du CM et informe qu'une enveloppe avec tous les renseignements utiles se trouve sur vos places.

Mme Stoffel souhaite parler des promotions pour la fin de l'année prochaine en évoquant les soucis récurrents posés par les stands de nourriture, souvent trop rares. Elle pense donc indispensable pour la Commune de repenser son organisation et ajoute qu'elle trouverait intéressant que la Commune finance un panier pic-nic pour chaque élève. Elle propose de mettre ceci au budget 2023.

M. Eugster revient sur le coût de l'énergie pour dire que le budget énergie de la salle communale doublera en 2023, soit une augmentation prévue de CHF 34'000.- ! Il appelle déjà l'administration et les services techniques à prendre des mesures séparées pour réduire la consommation de la salle communale. **Mme von Gunten-Dal Busco** répond que l'ensemble de la salle communale est le seul objet qui est en marché libre sur la Commune et des hausses de l'électricité sont effectivement attendues. Des mesures sont à l'étude comme remplacer les ampoules par des LED, réduire le chauffage, et autres solutions possibles. Vous serez tenus au courant bien évidemment.

19. Naturalisations (huis clos)

M. Fournier présente les dossiers suivants :

- 2021.2152 et indique que la CSSV l'a préavisé favorablement.

Le CM préavisé ce dossier favorablement à l'unanimité.

- 2021.2383 et indique que la CSSV l'a préavisé favorablement.

Le CM préavisé ce dossier favorablement à l'unanimité.

- 2021.2919 et indique que la CSSV l'a préavisé favorablement.

Le CM préavisé ce dossier favorablement à l'unanimité, moins 1 abstention.

- 2021.2264 et indique que la CSSV l'a préavisé favorablement.

Le CM préavisé ce dossier favorablement à l'unanimité, moins 1 abstention.

- 2021.2540 et indique que la CSSV l'a préavisé favorablement.

Le CM préavisé ce dossier favorablement à l'unanimité, moins 3 abstentions.

- 2021.1261 et indique que la CSSV l'a préavisé favorablement.

Le CM préavisé ce dossier favorablement à l'unanimité, moins 1 abstention.

Le Président lève la séance à 23H14.

Félicien MAZZOLA

Président

Nicole ROEHRICH

Secrétaire

Annexe : Réponse à la question écrite 180

 <p>Commune de Confignon</p>	<p>Réponse question écrite</p>	<p>QE 180</p>
--	--------------------------------	---------------

QE 180 : Aménagement COVID mobilité douce

Le 12 mai 2020, Monsieur le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco, adressait un courrier aux membres des Exécutifs communaux les invitant à développer des mesures visant à favoriser la mobilité douce dans les communes pendant la période de levée partielle des premières mesures en lien avec la crise sanitaire que nous traversons¹.

Le 22 juin 2020, l'Association pour la qualité de vie à Bernex et Confignon (ASBEC), formulait une demande d'aménagements Covid-19 pour la mobilité douce à Bernex et Confignon².

Dans sa réponse du 3 septembre 2020, notre CA souscrivait aux propositions émises par l'ASBEC et mentionnait devoir se coordonner avec Bernex pour réaliser les propositions, en raison de ce que les aménagements prévus se situaient sur des territoires partagés avec Bernex³.

Le 11 décembre 2020, Monsieur Olivier Caumel, directeur au DI, confirmait que les propositions d'aménagements sollicitées par l'ASBEC se situaient sur du réseau et domaine communal et que c'était donc aux communes concernées de prendre position quant à la suite qu'elles souhaitent donner à la requête de l'ASBEC⁴.

Quelle est la position du CA à ce jour sur ce sujet, et où en sommes-nous dans les discussions avec Bernex relativement à ces propositions d'aménagement Covid-19 compatibles ?

Réponse à la QE

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La commune de Confignon a contacté les services de la commune de Bernex afin de se coordonner quant à la mise en œuvre des aménagements cyclables évoqués dans le courrier de l'ASBEC. Il nous a donc été communiqué que les autorités de Bernex avaient répondu par courrier qu'elles avaient pris bonne note des propositions énoncées et qu'elles seront intégrées dans leurs réflexions futures.

La commune de Confignon a pour ambition de repenser le centre du village, mais aussi les autres secteurs, afin de favoriser les déplacements cyclistes et piétons (contresens cycliste, création de voies cyclables, voies vertes, sécurisation des piétons, ...).

Un plan de mobilité global devra être planifié à l'échelle de la Commune.

Les demandes de l'ASBEC sont compatibles avec ce projet d'amélioration du schéma de mobilité du centre villageois et seront intégrées après vérification de leur viabilité technique. Lors de ses planifications, la Commune se coordonnera avec Bernex.

1 <https://www.asbec.info/mobilit%C3%A9/mesures-covid-19/r%C3%A9ponses-commune-et-%C3%A9tat/>

2 Ibid

3 Ibid

4 Ibid

 <p>Commune de Conignon</p>	Réponse question écrite	QE 180
---	--------------------------------	---------------

Par ailleurs, comme vous le savez, la Commune souffre d'un déficit en ressources humaines, y compris concernant les aménagements en matière de mobilité. C'est pour cette raison que, malgré les ambitions politiques, la mise en œuvre de certaines mesures peut prendre du temps. En espérant avoir pu répondre à vos interrogations, nous restons à votre entière disposition.

Le Conseil administratif